

Le passeport vert a-t-il encore un avenir ?



Par Jean-Michel Grau

Après la déconfiture du vaccin d'Astra-Zeneca, suspendu successivement par l'Autriche, l'Italie, l'Irlande, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, le Danemark, la Norvège, l'Islande, la Bulgarie, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France, le passeport vert a-t-il encore un avenir ?

On peut raisonnablement se poser la question à l'heure où la décision de continuer à vacciner avec ce vaccin mortifère est suspendue à l'avis de l'Agence européenne du médicament (EMA).

En effet, les effets secondaires se sont multipliés ces dernières semaines sur les personnes vaccinées dans les pays européens par Astra-Zeneca, avec les nombreux cas de formation de caillots sanguins observés, depuis le décès d'une femme de 49 ans en Autriche pour cause de mauvaise coagulation sanguine suite à l'injection de ce vaccin.

Il a, entre autres, été constaté des troubles de la coagulation intravasculaire avec parfois des embolies pulmonaires. Selon un biochimiste interrogé, « il n'est pas impossible que les composantes de ce vaccin entraînent des jambes lourdes se transformant en thromboses. » Enfin, certains parlent de « micro-arrêts cardiaques », tel ce chef de corps des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône ayant décidé de suspendre l'injection du vaccin d'Astra-Zeneca auprès de son personnel, suite aux pertes de connaissance répétées d'un agent des sapeurs-pompiers d'Arles, 48 heures après l'injection du vaccin. (([1] medias-presse.info/le-chef-de-corps-des-pompiers-des-bouches-du-rhone-suspend-toute-vaccination-avec-astrazeneca-apres-de-nombreux-effets-secondaires-parmi-les-pompiers/140870/))

Tous ces effets secondaires inquiétants entraînant la rétractation en cascade d'un nombre croissant de pays européens de la vaccination par Astra-Zeneca n'ont pas empêché jusqu'à aujourd'hui le Premier ministre ainsi que le ministre de la santé français de clamer haut et fort qu'il fallait « avoir confiance en ce vaccin et se faire vacciner. » Sauf que, dès qu'on a su que l'Allemagne suspendait, elle aussi, le vaccin d'Astra-Zeneca « à titre préventif » après le signalement d'effets indésirables, la France qui ne peut rien décider sans l'Allemagne, lui a immédiatement emboîté le pas.

On attend maintenant la décision de l'EMA qui doit décider « si et comment

les nouvelles connaissances sur ces effets indésirables se répercutent sur l'autorisation du vaccin. » Malgré les suspensions d'une quinzaine de pays d'Europe du vaccin d'Astra-Zeneca pour de graves effets secondaires tels des thromboses, l'EMA reste « fermement convaincue que les bénéfices l'emportent sur les risques » et reporte sa décision finale au 18 mars.

Cette nouvelle déconvenue pour Astra-Zeneca vient s'ajouter aux problèmes de production et de livraison que rencontrent aussi ses concurrents occidentaux Pfizer-BioNTech et Moderna. Ainsi, le laboratoire anglo-suédois a annoncé dernièrement une nouvelle baisse des livraisons dans l'UE, invoquant « des restrictions d'exportation » pour les vaccins fabriqués hors UE.

Rappelons que « le vaccin Astra-Zeneca se compose d'un virus de singe (un adénovirus), modifié génétiquement pour y intégrer une petite partie du virus contre lequel on souhaite développer une immunité » explique le Dr Steve Pascolo, immunologiste à l'Université de Zurich. (([2] topsante.com/medecine/maladies-infectieuses/zoonoses/vaccin-covid-astra-zeneka-efficacite-securite-641593))

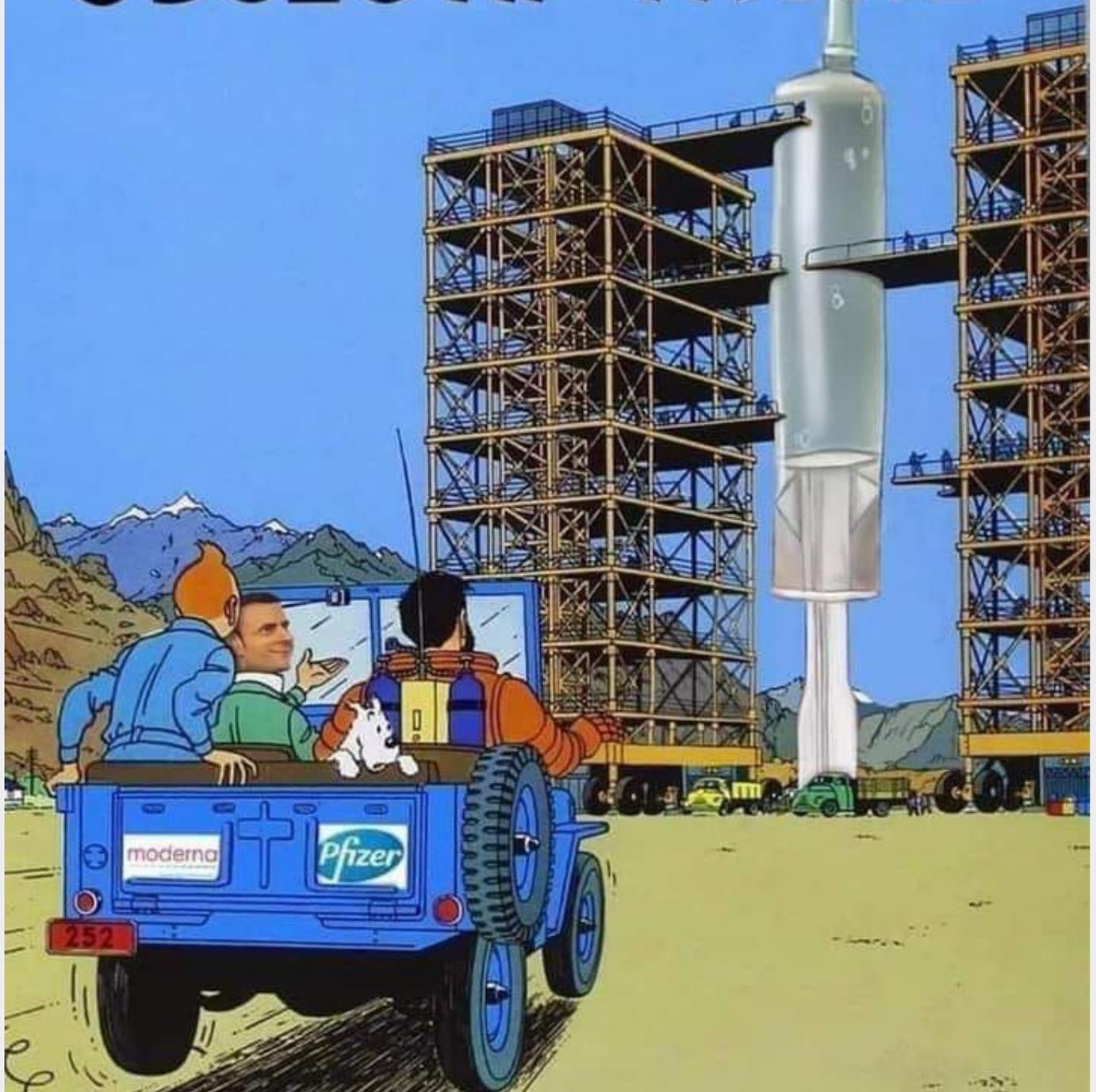
Il faut bien savoir qu'aucun des vaccins disponibles en Europe à ce jour n'a reçu d'autorisation définitive de mise sur le marché de l'EMA, mais seulement une autorisation provisoire, que ce soit le vaccin Astra-Zeneca, le vaccin Pfizer-BioNTech ou encore le vaccin Moderna, tous encore en phase 3 d'expérimentation. Et l'on peut comprendre pourquoi !

Comme le dit la généticienne Alexandra Henrion-Claude à propos des vaccins Pfizer et Moderna :

« Je travaille depuis 12 ans sur l'ARN... Je suis très malheureuse de ce qui se passe... Administrer de l'ARN à des individus sains me paraît de l'ordre de la folie... C'est inconcevable, compte tenu de la versatilité de cette molécule, sa capacité à interagir avec une multitude de molécules... L'essai de Pfizer se terminera en 2022. D'ici là, toute personne qui se fera vacciner sera un sujet de protocole biomédical, c'est-à-dire un cobaye. » (([3] reseauinternational.net/des-dizaines-de-milliers-deffets-secondaires-plus-de-4-000-morts-en-europe/))

Un collectif de médecins du monde entier a ainsi adressé une lettre ouverte à Emer Cooke, directeur de l'Agence européenne du médicament (EMA) à Amsterdam, lui enjoignant de retirer l'approbation de l'utilisation des vaccins à base génétique jusqu'à ce qu'ils aient terminé leur phase d'expérimentation. Dans le cas contraire, l'administration des vaccins constituera une expérimentation humaine, qui entre en violation du Code de Nuremberg. (([4] nouveau-monde.ca/fr/lettre-ouverte-de-medecins-et-de-scientifiques-a-lagence-europeenne-du-medicament-sur-la-securite-des-vaccins-covid-19/))
(Passible de « Crime contre l'humanité. » Ndlr)

OBJECTIF THUNE



Pour bien comprendre ce qui se joue aujourd'hui avec le marché juteux des vaccins, il convient de savoir que l'autorisation de mise sur le marché des vaccins est conditionnée à l'absence de traitement.

On comprend mieux pourquoi les laboratoires s'évertuent à financer des études dont l'objectif est de court-circuiter tout traitement disponible et très peu

onéreux comme l'hydroxychloroquine, perçu par l'industrie pharmaceutique comme une menace juridico-financière. En témoigne l'attaque démentielle dont l'hydroxychloroquine est l'objet ainsi que son promoteur le professeur Raoult qui rappelle fort à propos que cette molécule utilisée depuis 70 ans dans le monde entier a soigné des milliards de malades, dont 14000 rien qu'à Marseille.

Il faut croire que la puissance financière des labos pharmaceutiques était suffisamment forte pour financer une étude démontrant l'inefficacité de l'hydroxychloroquine et publiée illico presto dans la prestigieuse revue du Lancet qui s'est ridiculisée au passage, l'étude en question ayant été démasquée quelques jours après comme étant totalement bidon. Trop tard : notre ministre de la santé s'était déjà engouffré dans la brèche pour interdire la molécule maudite. Le mal était fait. C'est une attaque en règle dont fait l'objet l'hydroxychloroquine sur tous les plateaux télé H24 où les médecins de service collectionnent les conflits d'intérêts avec les labos. L'azithromicine, l'ivermectine et la colchicine, autres molécules à la fois efficaces et bon marché, ont ainsi eu le droit au même sort médiatico-politique. Fermez le ban. Adieu traitements, bonjour les vaccins !

Aujourd'hui, le nombre de décès officiels post vaccination recensés par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) se monte à 251 morts en France. ([5] francesoir.fr/societe-sante/deces-post-vaccination-le-droit-de-savoir) C'est un chiffre dont personne ne veut parler, et pour cause ! Dans ce recensement, on est frappé d'apprendre que les effets indésirables des vaccins Covid, catégorie à laquelle appartiennent les décès, concernent 23% de la tranche d'âge 16-49 ans et 45% des 50-64 ans !

Dans ces conditions, peut-on encore raisonnablement parler de « passeport vert » ?

Rappelons brièvement ce qu'est le passeport vert : le « passeport vert », anciennement « passeport vaccinal », puis « passeport sanitaire » est un passeport conditionnant le droit d'entrée à certains lieux (restaurants, cinémas, théâtres, musées...), à certains transports (avion, train...) à l'injection préalable d'un vaccin contre le Covid19. En d'autres termes, la promesse de devenir un citoyen de seconde zone en cas de refus de se faire piquer... Ce passeport est d'autant plus absurde qu'il risque fort d'être renouvelé chaque année vu le haut degré d'inefficacité des vaccins sur tous les variants et en revanche l'incertitude concernant leur réelle efficacité sur la transmission du virus...

Ce passeport vert, voulu par l'Europe bleue aux étoiles jaunes, s'avère ni plus, ni moins qu'un passeport discriminatoire pour créer des alpha plus et des bêta moins, version 2.0 du roman dystopique d'Aldous Huxley.

Voilà le Meilleur des Mondes que nous promet l'Union européenne si ce passeport vert voit le jour.

Un monde qui nous fait revenir 800 ans en arrière, au temps des lépreux et

des pestiférés.

« Le combat contre ce passeport n'est donc pas seulement un combat pour la liberté. Il est aussi un combat pour l'égalité et pour la fraternité. » (([6] Florian Philippot, Covid-19 la grande bascule, 2021))

Pourtant, le passeport vert est bien inscrit à l'agenda européen.

C'est ce qu'a affirmé très officiellement la Commission européenne le 15 janvier 2021 par la voix de sa présidente qui explique que « ce passeport doit être mis en place avant juin pour préserver la saison touristique... » (sic) (([7] lejdd.fr/Societe/covid-19-a-quoi-va-ressembler-le-passeport-vert-que-lue-veut-mettre-en-place-des-juin-4031373))

On se demande bien comment, alors que l'écrasante majorité des infrastructures touristiques (hôtels, restaurants, bars...) sont actuellement encore fermées et que beaucoup sont déjà en quasi-faillite...

À l'heure où la stratégie des vaccins s'avère déjà être un monumental échec, comme le montre la déconfiture d'Astra-Zeneca et probablement bientôt celles de Pfizer-BioNTech et de Moderna, concernant à la fois les effets secondaires importants, la morbidité, mais aussi la production et la distribution, les concepteurs européens du passeport vert essayent encore de se raccrocher à ce qu'ils peuvent, à savoir le résultat d'un test négatif.

Mais quels tests ? Ceux de Drosten, le conseiller de Merkel dont on sait aujourd'hui qu'ils sont bidon, car faussant le protocole des tests PCR en préconisant des valeurs de réglage CT jusqu'à 45, provoquant des résultats positifs dans l'écrasante majorité des cas avec des traces infimes de virus, ou bien les tests du Professeur Raoult, honni par tout l'establishment pharmaco-financier pour son franc-parler et son professionnalisme ?

Sans compter que ces passeports peuvent générer des inégalités entre les États membres en fonction de l'avancée des campagnes vaccinales, mais aussi des problèmes de confidentialité des données, de préservation du secret médical, de cybersécurité. Enfin, ces passeports seront perçus comme un chantage d'imposer la vaccination que ne manquera pas de faire remarquer l'armée d'avocats qui planche déjà sur la question.

Au-delà des ratés des vaccins, le passeport vert est-il légal ?

Voici en résumé ce que Xavier Bioy, professeur de droit public, Nicolas Hervieu, juriste en droit public, et Serge Slama, professeur de droit public ont répondu à la question de France Info. (([8] francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/vaccin/covid-19-le-passeport-vaccinal-serait-il-legal_4238285.html))

La création d'un « passeport vert » se heurte à un premier obstacle de taille, relève Xavier Bioy.

« Interdire l'accès à une longue liste de lieux ou de services publics ou privés à toute personne non vaccinée, cela revient à créer une obligation vaccinale. Problème : le vaccin contre le Covid 19 n'est pas obligatoire. »

Jean-Philippe Derosier, professeur de droit public, y voit lui aussi, une incohérence juridique de taille : « Les actes quotidiens de la vie vont devoir requérir le vaccin, si bien que, en réalité, il sera obligatoire sans le dire. C'est cette incohérence, ou le caractère excessif des restrictions de la liberté d'aller et venir et de la liberté individuelle qui pose problème dans cet article du projet de loi.»

Autre écueil : le passeport vert ne peut être instauré tant qu'il existe une inégalité des citoyens face au vaccin. (Or les difficultés de production, de logistique et d'approvisionnement rencontrées par les fabricants et les producteurs de vaccins sont telles que l'on ne peut raisonnablement imaginer vacciner toute la population volontaire avant fin 2022... Ndlr)

« Il faudrait que le vaccin soit réellement accessible à tous » fait observer Serge Slama. « Tant que ce n'est pas le cas, les pouvoirs publics ne peuvent décider de permettre le retour à la vie normale à ceux qui sont vaccinés, alors que les autres seraient privés d'activités collectives, sous couvre-feu ou confinés. » « Ce serait trop discriminatoire. » appuie Nicolas Hervieu.

Autre chausse-trappe : le champ d'application. Il ne suffit pas qu'une loi dise qu'on peut exiger d'un usager ou d'un client qu'il présente la preuve de sa vaccination, encore faut-il qu'un décret détermine la liste précise des lieux et services autorisés à le faire. S'agirait-il des lieux culturels, des administrations, des transports, de tous les commerces « essentiels » comme « non essentiels » ? Dans ce dernier cas, « ce serait impossible », tranche Nicolas Hervieu.

« Vous empêchez des gens de subvenir à des besoins fondamentaux parce qu'ils ne sont pas vaccinés, donc vous les contraignez à se faire vacciner. »

Or, une fois de plus, ce vaccin n'est pas obligatoire.

Autre limite : les modalités de contrôle. « Comment prouve-t-on qu'on est vacciné, et qui peut le contrôler ? Cela touche à des données personnelles de santé qui sont particulièrement protégées. Cela pose la question de savoir si le moindre commerçant peut s'ingérer dans votre vie personnelle pour déterminer si vous êtes vacciné ou non, et si vous ne l'êtes pas, pour quelle

raison. »

Le juriste met en garde contre le caractère « très intrusif » d'une telle mesure et contre « les grands risques de discriminations fondées sur la situation de santé » auxquels on expose les Français.

« Si vous n'êtes pas vacciné, vous pourriez être contraint d'indiquer au commerçant que vous avez une contre-indication, ce qui peut révéler un état de santé défaillant qui peut conduire le commerçant à adopter un certain comportement. »

« Sur ce point, c'est la justice administrative qui serait saisie par des personnes s'estimant discriminées », précise Xavier Bioy.

De son côté, Nicolas Hervieu avertit le législateur :

« C'est un terrain miné juridiquement. C'est très dangereux. »

Sans même parler du risque politique d'une mesure si décriée, conclut France Info.

Après la déconfiture prévisible des vaccins, on peut en conclure que le passeport vert qui ne repose que sur eux voit son avenir sérieusement compromis. Le Grand Reset eugéniste de Klaus Schwab et Bill Gates qui ne tient que par la vaccination généralisée afin de supprimer toute liberté pour mettre en œuvre la spoliation programmée des classes moyennes, ne tient plus qu'à un fil. Ciseaux, vite !
